

**Chaque nouveau collaborateur ou stagiaire entrant dans  
notre Institut prendra connaissance de la brochure  
« Santé et sécurité »**

---

La brochure " Santé et Sécurité " a été délivrée à :

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Dépt / groupe : .....

La personne précitée déclare avoir pris connaissance du contenu de la brochure et s'engage à en respecter les consignes.

Date : ..... Signature : .....

Cette feuille est à retourner, complétée, au correspondant du Comité Hygiène & Sécurité (CHS) de son laboratoire.

*Cette brochure a été reproduite avec l'autorisation et la collaboration de l'Institut romand de Sécurité au Travail, IST, à Lausanne.*

# **BROCHURE**

## **" Santé & Sécurité "**

*à l'intention de chaque membre du personnel fixe et  
temporaire ainsi que des stagiaires*

# Sommaire

## Informations générales

Nos de téléphone en cas d'urgence.....	5
--	---

## 1. Généralités

1.1 Pourquoi une telle brochure.....	6
1.2 Objectifs.....	6
1.3 Principes généraux.....	6
1.4 Responsabilité.....	7
1.5 Maintenance et contrôle.....	7
1.6 Entretien.....	7
1.7 Contrôle Feu.....	7
1.8 Motivation.....	8
1.9 Comportements et attitudes.....	8
1.10 Nourriture, boissons, cigarettes.....	8
1.11 Protection.....	8
1.12 Circulation.....	8
1.13 Propreté générale et hygiène individuelle.....	9
1.14 Liens divers.....	9

## **2. Travail au laboratoire**

### **2.1 Risques**

2.1.1 Risques encourus lors du travail avec des produits chimiques.....	10
2.1.2 Risques liés aux échantillons biologiques.....	10
2.1.3 Risques liés aux substances cancérigènes.....	11
2.1.4 Risques liés aux appareils, installations électriques et outillage	
2.1.4.1 Raccordement et travail sous pression.....	11
2.1.4.2 Appareils avec pièces en mouvement.....	11
2.1.4.3 Appareils de réfrigération.....	11
2.1.4.4 Appareils et dispositifs de chauffage.....	11
2.1.4.5 Sources de rayonnement électromagnétique.....	12
2.1.4.6 Appareils électriques.....	12
2.1.4.7 Outillage.....	12
2.1.4.8 Risques liés aux gaz comprimés.....	12
2.1.4.9 Connexions.....	12
<b>2.2 Gestion des déchets.....</b>	<b>13</b>
<b>2.3 Protection.....</b>	<b>13</b>

## **3. Intervention**

3.1 Comportement lors d'éclaboussures de produits chimiques sur la peau ou dans les yeux, de déversements accidentels de produits chimiques.....	14
3.2 Les différents kits de nettoyages disponibles.....	14
3.3 Feu, lutte contre l'incendie.....	15
3.3.1 Incendie de solvants et produits chimiques.....	15
3.3.2 Incendie de vêtements.....	15
3.3.3 Alarme et évacuation du bâtiment.....	15
3.3.4 Premiers secours.....	16

## **4. Annexe**

4.1 Règlement d'utilisation de la salle blanche.....	17
--	----

## **Numéros de téléphone en cas d'urgence**

Urgence médicale (ambulance)	144 (SMUR)
Service du feu	118
Police (menaces, agressions)	117
Centrale des toxiques	145
Nouvel Hôpital Pourtalès	032 713 30 00

## **Contacts et questions**

Ingénieur de sécurité	Université de Neuchâtel Carlos Beck <a href="mailto:Carlos.beck@unine.ch">Carlos.beck@unine.ch</a> interne 82780
Biosécurité	Brigitte Mauch-Mani <a href="mailto:brigitte.mauch@unine.ch">brigitte.mauch@unine.ch</a> interne 82205
Radio-sécurité	à définir

**Rassemblement en cas d'évacuation :  
grand parking de la Plaine du Mail**

# 1 Généralités

## 1.1 Pourquoi une telle brochure ?

Dans le cadre de nos diverses activités professionnelles (laboratoires, enquêtes, prélèvements et mesures sur le terrain, travail administratif), nous sommes confrontés à diverses situations à risques dont nous devons être conscients et qu'il faut prévenir.

Ce document pose les bases de la politique en matière de sécurité du travail, de prévention des accidents et des maladies professionnelles que veut suivre la Direction. Il a pour but d'aider tous les collaborateurs à prendre conscience des risques auxquels ils sont soumis et à connaître les moyens de s'en protéger efficacement, ainsi qu'à prévenir les risques qu'ils pourraient faire courir aux autres.

La prévention implique de connaître les nuisances et les risques de son propre travail, mais aussi de prendre au sérieux les mesures parfois contraignantes qui permettent d'effectuer un travail en toute sécurité.

Cette brochure est appelée à évoluer en fonction de l'expérience acquise, de l'apparition de nouveaux risques ou du progrès des connaissances.

Elle est et doit rester le fruit d'un effort collectif auquel la participation et l'initiative de chacun sont indispensables.

## 1.2 Objectifs

- Promouvoir l'esprit de prévention grâce à une politique claire, des responsabilités bien définies et une stratégie cohérente.
- Définir un niveau adéquat de sécurité au point de vue de la prévention des accidents et des maladies professionnelles.
- Améliorer les connaissances quant aux risques potentiels spécifiques de notre travail.
- Fournir un outil de travail simple et pratique permettant d'améliorer le comportement de chacun face à une situation à problèmes.
- Attester l'exemplarité de nos travaux en matière d'hygiène et de sécurité tant à l'intérieur de l'université que vis-à-vis de l'extérieur.

## 1.3 Principes généraux

Cette brochure s'adresse à des professionnels accomplis ou en formation, elle suppose la maîtrise de leur métier et ne saurait par conséquent être exhaustive. Le rappel d'éléments présumés connus ne vise qu'à en souligner l'importance. D'autre part l'omission de certains éléments ne doit pas être prise comme une incitation à ne pas en tenir compte.

## **1.4 Responsabilité**

Légalement, la responsabilité en matière de prévention des accidents et des maladies professionnels incombe

- à l'employeur qui est chargé de veiller à ce que les conditions de travail de ses employés ne mettent pas en danger leur vie ou leur santé. Pour ce faire, il mettra à la disposition de ses collaborateurs le matériel préventif nécessaire et les méthodes de travail adéquates
- à l'employé qui doit collaborer activement à la prévention des risques professionnels, suivre scrupuleusement les consignes de sécurité et participer activement à l'amélioration de la prévention si cela se révèle nécessaire.

## **1.5 Maintenance et contrôle**

Afin de maintenir un haut niveau de sécurité, il faut avant tout éviter que des habitudes indésirables ne prennent le dessus et que la vigilance ne s'amenuise.

Divers moyens sont donc nécessaires pour assurer le maintien de la qualité de la prévention, ils nécessitent des mesures d'entretien et de contrôle.

## **1.6 Entretien**

En général, il s'agit de l'entretien et de la maintenance en bon état de marche du matériel de travail, des locaux, du mobilier, du matériel de protection, d'alerte et d'intervention.

Plus particulièrement, il s'agit d'inclure dans tout projet de recherche ou de service un volet sécurité précisant les nuisances et les risques spécifiques au projet ainsi que les mesures préventives conseillées.

Le maintien de l'état d'esprit nécessaire à une bonne prévention se fera par l'organisation périodique de séances de discussion où seront analysés les risques particuliers à certaines situations, et par l'organisation de séminaires visant à améliorer les connaissances de chacun en matière de sécurité.

## **1.7 Contrôle Feu**

L'ingénieur de sécurité en collaboration avec un membre de l'Institut suisse de la promotion de la sécurité procédera une fois par année à une visite de sécurité des locaux. Ces visites feront l'objet d'un rapport sur les conditions de travail et de sécurité dans les divers locaux - laboratoires, ateliers, locaux de stockage, bureaux, salles de réunion et espaces de circulation. Ce rapport sera remis à la direction des Instituts concernés et au Rectorat.

## 1.8 Motivation

L'hygiène et la sécurité, c'est d'abord un état d'esprit.  
La participation et l'initiative de chacun est nécessaire.  
Chacun répond de lui-même et l'objectif est le même pour tous.  
Chacun informe les autres et s'informe lui-même.  
Prévenir, c'est avant tout prévoir.

## 1.9 Comportements et attitudes

Il n'existe pas d'installations "provisoires" ou "définitives". Toute installation doit être adéquate. L'échelle de temps des incidents est sans commune mesure avec la durée de vie d'une installation "même provisoire".

*Gestes et Postures* : voir le feuillet d'information SECO et la liste de contrôle SUVA dans la documentation du présent classeur. Voir le site de la Commission universitaire romande pour la santé et sécurité au travail, [www.cusstr.ch](http://www.cusstr.ch).  
Consulter le feuillet d'information SECO et la liste de contrôle SUVA

## 1.10 Nourriture, boissons, cigarettes

- Ne jamais manger ou boire aux places de travail.
- Ne conserver aucun aliment dans les frigos des labos.
- Ne pas stocker d'échantillons ou de produits chimiques dans le frigo réservé aux denrées alimentaires.

## 1.11 Protection

- Porter des lunettes de sécurité et les faire porter à ses voisins lors de l'utilisation de produits caustiques, irritants ou toxiques, du travail du verre et de travaux effectués à température ou pression différentes des conditions ordinaires.
- Eviter le contact des produits avec la bouche (ne pas pipeter à la bouche), la peau (port de gants et manches longues).
- Toute solution préparée doit comporter, clairement écrits : le nom du produit, sa concentration, le milieu de dilution, la date de préparation ainsi que le nom de la personne qui l'a préparée.
- Toute opération à risque doit être signalée aux collègues et les précautions ad hoc prises.

## 1.12 Circulation

- Maintenir dégagés en permanence les passages et voies de fuite.
- Eviter de courir dans les laboratoires (risques de collisions).
- Maintenir toujours libres les éclairages de secours et éclairer suffisamment les locaux de travail.
- Fermer les portes des laboratoires lorsqu'on quitte le laboratoire.

### 1.13 Propreté générale et hygiène individuelle

- Se laver soigneusement les mains en quittant le laboratoire.
- Maintenir une propreté et un ordre rigoureux à la place de travail et dans les lieux de dépôt.
- Ramasser tout matériel (flacons, bouchons, papiers) tombé sur le sol, au besoin neutraliser puis nettoyer et sécher.
- Rincer le plus rapidement possible la vaisselle sale et éviter de la laisser traîner dans les éviers.
- Travailler sous une hotte avec les produits toxiques ou dégageant une forte odeur ou lors de réactions susceptibles de former des vapeurs ou aérosols.
- Eviter de surprendre vos collègues par une entrée vive dans un laboratoire, un cri ou tout autre fait inattendu.
- Informer les autres du déroulement d'une manipulation à risque.
- Informez-vous des dangers potentiels d'un produit avant de l'utiliser (consultation de la FDS) et profitez de tout moment libre pour parfaire vos connaissances individuelles en matière de toxicologie et de sécurité.

### 1.14 Liens divers

Les principaux liens suivants apportent des informations utiles sur le sujet :

- [http://www.suva.ch/fr/home/suvapro.htm?WT\\_svl=button](http://www.suva.ch/fr/home/suvapro.htm?WT_svl=button)
- <http://www.chemfinder.com/>
- <http://www.carbagas.ch/new/franz/inhaltf.htm>
- <http://www.cusstr.ch>
- <http://www.cdc.gov/niosh/ipcs/french.html>

Pour une information plus directe concernant un produit, certains renseignements conformes à une réglementation internationale figurent sur l'étiquette. Il s'agit :

- du nom de la substance
- des symboles de danger et leur signification
- des mentions sur les risques particuliers (R)
- des conseils de prudence (S).

Un tableau mural "Risques et Conseils de Prudence" affiché près des armoires de produits et dans différents labos renseigne entre autres sur la signification des sigles et symboles.

L'attitude consistant à s'informer des risques avant d'entreprendre une manipulation de produit chimique doit, à fortiori, se retrouver chez chacun lorsqu'il s'agit d'entreprendre une manipulation quelconque faisant intervenir plusieurs produits.

## 2 Travail au laboratoire

### 2.1 Risques

#### 2.1.1 Risques encourus lors du travail avec des produits chimiques (dangers aigus ou chroniques)

- Danger d'explosion par suite de chocs, de frictions, d'échauffement (compression, étincelles, lumière).
- Danger d'incendie de produits facilement combustibles, auto inflammables ou s'enflammant au contact de l'eau.
- Danger direct pour la santé par des substances irritantes (peau, yeux, voies respiratoires), corrosives (peau), nocives (faibles altérations de la santé), toxiques (avec altérations de la santé), sensibilisantes.

#### Précautions spéciales

- Après utilisation d'un produit, le remettre à sa place dans les locaux de stockage.
- Le transport de produits chimiques ou de solvants doit se faire en utilisant des récipients de protection, seaux en matière plastique munis de poignées ou bac à roulettes pour les transports en quantité par l'ascenseur.
- Lors du transvasage de liquides susceptibles d'accumuler des charges électrostatiques (il faut verser lentement sans laisser le liquide s'écouler en chute libre, choisir judicieusement les récipients et le matériel de transvasage (ne pas utiliser un entonnoir métallique sur un récipient en verre ou en matière plastique).
- Utiliser des entonnoirs qui plongent profondément dans le récipient de façon à éviter les éclaboussures.
- Lors d'utilisation de nouveaux produits lire attentivement les recommandations du fabricant.

#### 2.1.2 Risques liés aux échantillons biologiques

- En plus des mesures élémentaires d'hygiène, il est obligatoire de porter des gants lors des manipulations d'échantillons biologiques si les conditions opératoires le permettent et particulièrement en cas de blessures ou lorsque l'échantillon est douteux.
- Les gants sont jetés entre chaque opération, de façon à ne pas contaminer l'environnement par des gants souillés (portes, tiroirs, stylos, téléphone, etc.).
- Ces mesures seront complétées par un lavage et une désinfection des mains et des paillasse.

### **2.1.3 Risques liés aux substances cancérigènes**

- La protection individuelle est très importante lors du travail avec les produits cancérigènes ou suspectés cancérigènes, le port de gants est nécessaire.
- Toute manipulation de ces substances doit s'effectuer sous une chapelle en évitant de travailler dans la chapelle à flux laminaire. Si l'utilisation de boîte à gants est requise, veiller à travailler en circuit fermé ou en légère dépression.
- Signaler clairement les zones où s'effectuent des opérations de pesée, de synthèse, au moyen d'un panneau "Danger, utilisation de substances cancérigènes".
- Comme aucune méthode générale de décontamination ne peut être proposée, l'évaluation du risque et les mesures de protection adéquates doivent être rigoureusement établies avant l'usage d'un produit cancérigène ou suspecté tel.
- En cas d'éclaboussures, aviser immédiatement le responsable, rincer abondamment à l'eau et savonner la peau.

### **2.1.4 Risques liés aux appareils, aux installations électriques et à l'outillage**

#### 2.1.4.1 Raccordement et travail sous pression

- Choisir des tuyaux spécifiques et contrôler régulièrement leur état (fuites de gaz !)
- Effectuer tous les raccordements et montages (même provisoires) avec soin.
- Assurer systématiquement les raccordements des tuyaux à l'aide de bagues.
- Utiliser les tuyaux appropriés pour les gaz sous pression, y compris l'air comprimé.
- Utiliser la verrerie adéquate pour le travail sous vide ou sous pression.

#### 2.1.4.2 Appareils avec pièces en mouvement

- Protéger toutes les pièces mobiles du contact par inadvertance.
- Equilibrer soigneusement la charge d'une centrifugeuse, ne jamais quitter les lieux avant qu'elle ait atteint son régime de travail et ne jamais ouvrir avant l'arrêt complet.
- Attention aux cheveux longs, barbe, colliers, bijoux, manches et cravates.

#### 2.1.4.3 Appareils de réfrigération

- Stocker, selon les besoins des travaux, les produits inflammables uniquement dans les réfrigérateurs antidéflagrants munis du sigle "EX".

#### 2.1.4.4 Appareils et dispositifs de chauffage

- Tout appareil de chauffage électrique doit être muni d'une protection contre la surchauffe.
- Ne jamais laisser allumé, sans surveillance, un appareil à flammes tel que bec Bunsen, chalumeau, bougies, etc.
- Eviter de mettre à l'étuve de la verrerie qui vient d'être rincée aux solvants.

#### 2.1.4.5 Sources de rayonnement électromagnétique

- Se conformer strictement aux consignes de sécurité des modes d'emploi lors de manipulations de lampes UV, IR, RX, micro-ondes, laser, arc électrique (four à graphite).

#### 2.1.4.6 Appareils électriques

- Débrancher les appareils avant d'intervenir d'une façon autre que l'utilisation normale (changement d'un fusible, d'une lampe, nettoyage d'un FID...).
- Effectuer les branchements électriques avec des prises en bon état, conformes au milieu de travail (résistance aux huiles, à l'eau, etc...), éviter la proximité de l'eau.
- En cas de doute sur la qualité d'une installation (échauffement d'une prise ou d'un câble, prise de terre défectueuse, etc...) faire appel à l'agent de maintenance.
- Etiqueter et retirer du service tout appareil électrique défectueux ou endommagé. Si possible, prendre les dispositions empêchant sa remise en fonction par inadvertance.

#### 2.1.4.7 Outillage

- A l'atelier, les machines (tour, fraiseuse, scie circulaire, meule, perceuse à colonne) ne doivent être utilisées que par le personnel ayant reçu la formation nécessaire et il en est de même pour tous les appareils à souder.
- Les outils à main doivent être utilisés avec prudence ; les outils pointus ne sont pas gardés dans les poches.

#### 2.1.4.8 Risques liés aux gaz comprimés

- Transporter les cylindres (dès 10 litres) au moyen du chariot spécial.
- Attacher les cylindres en plaçant le point d'ancrage aux 3/4 de la hauteur.
- Ne jamais serrer un robinet de cylindre avec une pince ou une clé.
- Tout cylindre défectueux doit immédiatement être retourné.

#### 2.1.4.9 Connexions

Lors des connexions des appareils et des diverses manipulations à l'intérieur des laboratoires il est impératif de respecter les points suivants :

- Ne jamais effectuer des modifications ou des réparations mécaniques sur des systèmes pressurisés.
- Utiliser les raccords neufs ou en bon état correspondant exactement au type de gaz, chaque gaz a son régulateur spécifique.
- Serrer modérément les écrous à la clé (jamais avec une pince).
- Vérifier les fuites en fin de montage avec un liquide détecteur approprié.
- Ne jamais jointer les raccords avec du ruban téflon ou de l'étope.
- Prendre garde à la réactivité du gaz avec certains matériaux ou substances (ex : réaction de la graisse avec l'oxygène ou l'acétylène. *Ne jamais lubrifier !*).

## 2.2 Gestion des déchets

On comprendra sous cette appellation toutes les mesures concernant la manière la plus judicieuse d'entreposer, de détoxifier ou de transformer les déchets spéciaux.

L'organisation dans nos laboratoires consiste à rassembler tous les déchets par catégorie, à savoir :

- Les solvants organiques halogénés et non halogénés sont recueillis séparément dans des bidons en polyéthylène.
- Les eaux souillées par des composés organiques sont recueillis séparément dans des bidons en polyéthylène.
- Les acides et les bases sont recueillis séparément dans des containers ad hoc clairement identifiés.
- Les huiles usées et les émulsions huile/eau sont collectées dans le fût ad hoc situé au magasin.
- Les solutions mères de sels métalliques ou de produits organiques sont récupérées individuellement dans des récipients clairement identifiés. *En aucun cas elles ne seront jetées à l'égout.*

## 2.3 Protection

La protection individuelle commence par le respect des différentes recommandations précitées.

Certaines manipulations à risques nécessitent l'utilisation de protections spéciales :

- Masque respiratoire pour les pesées et les manipulations de substances cancérigènes, vérifier la conformité des cartouches de protection utilisées.
- Ne jamais utiliser un masque à cartouche en l'absence d'oxygène (en cas d'incendie par exemple).
- Utiliser un écran de protection du visage, lunettes, gants et tablier de protection pour les transvasages de corrosifs, le changement d'ampoule UV de grande puissance.
- Lunettes, tablier de protection et gants à longues manches en caoutchouc pour le transvasage des acides et bases.
- L'utilisation des verres de contact est fortement déconseillée pour tous les travaux de laboratoire, le risque d'aggravation des blessures étant considérable.
- Les cheveux longs seront maintenus en arrière et si nécessaire protégés afin d'éviter qu'ils n'entrent en contact avec un produit corrosif ou toxique, avec une flamme ou avec une partie d'appareil en mouvement (agitateur rotatif, perceuse, imprimante à chariot, etc...).

## 3 Interventions

### 3.1 Comportement à avoir lors d'éclaboussures de produits chimiques sur la peau ou dans les yeux, de déversements accidentels de produits chimiques :

#### Acides et bases

- Laver à l'eau courante pendant au moins 15 minutes
- Enlever les habits contaminés
- Appeler un médecin
- Aérer le local
- Décontaminer avec le kit spécifique

#### Solvants

- Enlever immédiatement toutes sources d'inflammation (bec Bunsen, arrêt d'urgence de l'électricité)
- Etablir immédiatement une ventilation maximum
- Décontaminer avec le kit spécifique

#### Cyanures

- Evacuer immédiatement tout le monde de la zone
- Interdire l'accès à la zone sans protection respiratoire
- Décontaminer avec le kit spécifique

### 3.2 Les différents "kits" de nettoyage disponibles

1. "kit" absorbant pour produits chimiques (acides, bases, solvants)
2. "kit" acide fluorhydrique

#### Granules absorbants de produits chimiques

A déverser sur tout écoulement de liquide toxique.

Un bidon de 4 kg doit se trouver dans chaque local à risque.

Remarques: Pour toutes informations supplémentaires les responsables de la sécurité se tiennent à votre disposition.

### 3.3 Feu, lutte contre l'incendie

Tout incendie, même rapidement maîtrisé au moyen d'extincteurs, doit être annoncé aux responsables de la sécurité des laboratoires et du bâtiment, et aux pompiers si l'alarme locale s'est déclenchée.

- Essayer d'éteindre avec l'extincteur à disposition, fermer portes et fenêtres, en cas d'échec ne pas insister (risque d'asphyxie par la fumée), sortir du laboratoire et fermer les portes derrière soi.
- Dans les laboratoires voisins, fermer portes et fenêtres (pour éviter le tirage).
- Fermer les vannes à gaz.
- Arrêter les appareils électriques producteurs de chaleur et de gaz.
- Sortir immédiatement du local et refermer la porte derrière soi (risque d'asphyxie).
- Sortir et se diriger vers la place de rassemblement.
- Evacuer les blessés de la zone dangereuse sans prendre de risques personnels supplémentaires.

#### 3.3.1 Incendie de solvants et produits chimiques

- Utiliser les extincteurs à main, à neige carbonique (CO<sub>2</sub>), ou à poudre.  
(Surtout jamais d'eau sur des produits enflammés comme du *sodium*, du *soufre*, du *magnésium*, du *phosphore*, etc.)

**Attention** : la pression du jet d'extinction risque de renverser des objets ou récipients contenant des produits qui pourraient tomber ou exploser.

#### 3.3.2 Incendie de vêtements

Il convient d'agir très rapidement en utilisant les moyens suivants :

- Extincteurs à neige carbonique (CO<sub>2</sub>); *ne pas viser le visage !*
- Couvertures pare-feu.
- Plaquer la personne au sol.
- Aviser immédiatement le service sanitaire (secouriste, médecin) tel. **144**.

#### 3.3.3 Alarme et évacuation du bâtiment

L'alarme est donnée manuellement :

- par boutons " Alarme FEU " situés dans les armoires rouges "F" aux extrémités des corridors.
- par appel téléphonique des pompiers au No **118**.

L'alarme est donnée automatiquement :

- par détecteurs de fumée ou de chaleur, avec localisation visuelle de l'alarme au-dessus de chaque porte et signal acoustique aux tableaux " Cerberus "

**ATTENTION** : la fermeture des portes coupe-feu est asservie au déclenchement de l'alarme incendie !

## EVACUATION DU BATIMENT

- Dès que l'alarme d'évacuation retentit, quitter le bâtiment par la voie la plus courte (sortie de secours) en fermant les portes des laboratoires derrière soi. Chaque cage d'escaliers de l'Institut correspond à un chemin de fuite. Si l'un des chemins est enfumé, rejoindre l'autre chemin en passant par les portes antifumées situées à chaque étage. Eviter les bousculades (risque de chute) et la panique.
- Il est interdit d'utiliser les ascenseurs.
- Se rendre immédiatement au lieu de rassemblement (ne pas rentrer chez soi !)
- Aussitôt, contrôle des effectifs par les responsables.
- Annonce immédiate de manquants aux pompiers.
- Le correspondant de sécurité oriente le commandant des pompiers sur les dangers particuliers qu'il peut rencontrer (ex : réactions chimiques dangereuses).
- **Fin d'alarme** : par information verbale du chef des pompiers.

**Ne pas oublier** : lors de l'intervention du service du feu, le commandement des opérations appartient au chef des pompiers, chacun doit se soumettre aux ordres du service du feu, du personnel d'intervention et du personnel sanitaire.

### 3.3.4 Premiers secours

Quelques démarches générales à appliquer

1. Evaluer la situation :
  - a) genre d'accident, que s'est-il passé?
  - b) gravité des blessures
  - c) lors de suspicion de malaise cardiaque (douleur subite à la poitrine) appeler le SMUR au **144**.
2. Réfléchir :
  - a) y-a-t-il d'autres dangers pour le blessé ou pour le sauveteur?
  - b) une évacuation par ambulance est-elle nécessaire? (SMUR **144**)
3. Protéger le blessé et le sauveteur
4. Evacuer le blessé :
  - a) éloigner le blessé de la zone de danger, penser à sa propre sécurité.
  - b) garder son calme et éviter toute hâte.

## 4 Annexes

### 4.1 Portail pour notifications et demandes d'autorisation

Jusqu'à présent, toute la procédure concernant les notifications et les demandes d'autorisation selon l'OUC se déroulait à travers des formulaires téléchargeables à partir du site internet.

Pour accélérer et simplifier la procédure, la nouvelle base de données ECOGEN a été établie. Elle rend possible une interaction directe par internet.

Voir sous : <http://www.ecogen.ch/>

A l'aide de ce site se déroulera toute la procédure des notifications et des demandes d'autorisations. A présent, toutes les notifications doivent se faire par ce site et la soumission finale ne peut se faire que par le responsable de biosécurité (Brigitte Mauch-Mani) avec un mot de passe.

**Attention !:** Les anciens mots de passe ne sont plus valables, chacun doit donc en choisir un nouveau. Il suffit d'aller sur le site, mettre son adresse e-mail comme nom d'utilisateur et cliquer sur « vous avez oublié votre mot de passe ». Vous recevrez un mail d'Ecogen avec instructions.

Ecogen

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Bundesverwaltung admin.ch

Kontaktstelle Biotechnologie des Bundes  
Portal Meldungs- Gesuchsteller

Page d'accueil | Contact

Deutsch | Français | Italiano | English

**Ecogen** Qu'est-ce qu'Ecogen

**Se connecter**

Ecogen | Se connecter Aide

Entrer une organisation

Vous avez oublié votre mot de passe?

**Portail Ecogen**

Le portail Ecogen vous permet de transmettre en ligne les notifications et demandes d'autorisation requises en vertu de l'ordonnance sur l'utilisation confinée (OUC) et de l'ordonnance sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux microorganismes (OPTM). Vous y trouverez aussi des informations sur l'avancement de la procédure.

Nous vous prions de ne transmettre par l'intermédiaire de ce portail que des informations non confidentielles selon l'art. 24, al. 5, OUC. Le formulaire nécessaire à la notification des informations confidentielles est disponible auprès du [Bureau de biotechnologie de la Confédération](#). Une fois rempli, ce formulaire confidentiel doit être envoyé par la poste.

[Pas d'accès avec votre mot de passe?](#)

Confirmation  Je confirme que j'accepte les conditions ci-dessus.

Nom d'utilisateur (E-Mail)

Mot de passe

Se connecter

Vous avez oublié votre mot de passe?

Proposer une nouvelle unité d'organisation

Non connecté

[Contact](#) | [Informations juridiques](#)

Avec ce nom d'utilisateur et ce mot de passe, vous pouvez accéder au site ECOGEN et faire vos nouvelles notifications. Sauvez le nouveau document et informez le responsable de biosécurité d'initier la soumission finale.